



Compte rendu du Comité Directeur SNGRPC
du Vendredi 7 Janvier 2022 (18h-20h)

Présents : Jean-Luc Wuhrlin, Nicolas Billiard, Guy Valentin, Jean-Claude Monceaux, Serge Mikoff, Christian Charée, Jean-Louis Barlatier, Benoit Audema

En Visio : Marie-Paule Kieffer, Denis Reynaud, Corinne Tournassat, Patrick Locheron, Michel Chadelas, Jean-Louis Lecoq, Jean-Louis Saudrais, Dominique Laplante.

Excusés : Guy Llata

Absents : Gilles Grasset

1. Point Financier 2021, préparation de la validation pour le prochain CD (information)=> JLB (information) => JLB

A ce jour, la réserve de trésorerie se monte 135985€.

La clôture des comptes 2021 est en cours, la première ébauche au 31 décembre 2021 donne un produit d’environ 119000€ grâce à de nombreuses subventions, pour 105000€ de dépenses, soit un bénéfice d’environ 14000€.

Les Primo adhésions ont été mises en part constaté d’avance en 2020 au prorata du nombre de mois sur la préconisation de notre expert-comptable et ce sera la même procédure sur 2021

Les chiffres de l’excédent annoncés en décembre semblent trop optimistes pour Jean-Luc Wuhrlin et nous devons attendre la fin du travail de Philippe Terrisson pour en connaître le montant exact avant toute décision

Les comptes seront clôturés après la finalisation de l’expert-comptable, Philippe Terrisson qui aura lieu le 18 janvier prochain. Et la commission contrôle finance fera son contrôle le 22 Janvier 2022

Les comptes clôturés seront validés après décision sur la destination de l’excédent à la prochaine réunion du Comité Directeur le 4 Février 2022 pour présentation à l’Assemblée Générale Ordinaire du 19 Février 2022.

2. Budget prévisionnel 2022 (information) => JLB

Un premier budget de 107000€ pour 2022 a été présenté au Comité Directeur. Il se base sur les résultats 2021, avec les demandes de subventions à la commune à hauteur de 12500€. Il sera être mis à jour une fois présentées et validées les propositions de développement des différentes commissions.

A la prochaine réunion du Comité Directeur sera discuté le montant de l’adhésion 2023 qui sera soumise à l’AG.



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

3. Affectation au développement de l'excédent financier 2021 (information) => JLS/JLB

Jean-Louis Saudrais a sollicité quelques jours auparavant les responsables de commissions pour proposer de réfléchir à une utilisation des excédents à des fins de développement des différentes activités du club.

Les responsables de commissions doivent revenir avec des propositions étayées et chiffrée d'ici fin janvier, ces propositions seront débattues et votées au prochain comité directeur.

4. Bilan des adhésions 2021, point sur la campagne 2022 (information)=> JLW

Une petite synthèse des adhésions sur les 3 dernières années a été présentée :

	2019	2020	2021
Adhérents	274	237	271
Enfants ado	12	15	11
Ecole de voile	45	29	35
Total sans EV	286	252	282

Elle montre, qu'en 2021 nous sommes revenus à notre niveau d'adhérents de 2019, avant Covid, ce qui est très satisfaisant. Ce chiffre 2021 de 271 adhérents adultes tient compte des primo adhésions prises entre début septembre 2021 et fin décembre 2021.

Au jour de la réunion du comité directeur (07/01/2022) déjà 98 adhésions ont été souscrites. Nous pouvons aisément nous fixer l'objectif de 300 adhésions pour 2022.

Commentaire supplémentaire post réunion : A ce jour (12/01/2022) déjà 131 adhésions ont été souscrites

5. Préparation AGO 2022, ordre du jour, appel à candidature (information) => NB/JLW

La convocation et l'appel à candidature est prévu pour le 19 janvier 2022, la date limite de convocation étant le 21 janvier 2022 soit 4 semaines avant l'AGO. Un ordre du jour initial a été présenté, et sera finalisé d'ici l'envoi de la convocation.

Au cas où la situation Covid ne permettrait pas de tenir une AG en présentiel, le dispositif de l'AGO 2021 en visio serait à nouveau mis en place à titre exceptionnel.

Commentaire supplémentaire post réunion : après vérification, Depuis le 1er octobre 2021, seules les associations l'ayant prévu dans leurs statuts peuvent organiser leur AG en visio ou en audioconférence. Depuis le 1er octobre 2021, seules les associations l'ayant prévu dans leurs statuts peuvent organiser leur AG via une consultation écrite des membres complétée par un vote par correspondance. En conséquence, sauf si un nouveau décret permettant des mesures exceptionnelles pour la tenue des AG en visio ou correspondance, l'AGO de la SNGRPC devra se faire en présentiel, sans contrôle du pass-sanitaire. L'assemblée générale d'une association n'est pas une activité ludique, culturelle sportive ou festive, ni une activité relevant des services médico sociaux, ni une activité professionnelle. Ainsi la



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

tenue de l'assemblée générale d'une association n'est pas une activité nécessitant la présentation du passe sanitaire. Si l'assemblée générale se tient dans un établissement nécessitant la présentation d'un passe sanitaire pour les activités par exemple ludiques ou d'ESMS (les établissements listés par l'article 47-1 du décret du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, notamment les ERP de type L ou les établissements sportifs), pendant les heures où ceux-ci sont ouverts au public, les participants à l'assemblée seront amenés à prouver, par exemple par la présentation de la convocation, que l'activité ne relève pas de celles soumises à la présentation du passe. Pour l'organisateur, il est indispensable que l'assemblée se déroule dans une pièce dédiée et que des dispositions soient prises de manière à éviter des interactions avec les autres utilisateurs de l'ERP ayant une activité soumise au passe. (source : <https://www.associations.gouv.fr/associations-et-crise-du-covid-19-la-foire-aux-questions.html>).

Au cas où la situation sanitaire ne permet pas la tenue de l'AG au 19 Février 2022, celle-ci serait reportée au 19 Mars 2022 avec l'approbation du Comité Directeur, en respect des mesures en vigueur (voir tableau ci-dessous, source : <https://centre-val-de-loire.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article898>):

Organiser une AG en présentiel (mai-juin 2021)

Pour pouvoir être organisées en présentiel,
les AG doivent respecter les règles suivantes.

Où peut-elle se dérouler ?

- Dans un lieu privé
- Dans un établissement recevant du public, autorisé à accueillir du public selon le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 (ex : salle de réunion municipale, salle de conférence, salle à usage multiple)

Combien de personnes peuvent participer ?

- Nécessité de respecter une jauge réduite (à 35 % de la capacité d'accueil de la salle jusqu'au 9 juin, puis à 65 % jusqu'au 30 juin) et les règles de distanciation physique (point suivant)
- Limitation de l'accueil à 800 personnes

Quelles règles sanitaires respecter ?

- une place assise par participant ;
- un siège laissé libre entre chaque personne ou groupe de personnes partageant le même domicile ;
- port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans ;
- pas d'accès aux espaces permettant un regroupement sauf s'ils sont aménagés de manière à respecter la distanciation physique
- Respect des mesures d'hygiène citées en annexe 1 du décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 (se laver régulièrement les mains ; tousser dans son coude ; utiliser des mouchoirs à usage unique ; éviter de se toucher le visage ; port du masque)

Pour l'organisation du repas, Guy Llata étant toujours absent à cette date, et le responsable de la commission animation, également secrétaire général, étant occupé avec l'AG, il est demandé que des volontaires la prennent en charge. Il a été suggéré la possibilité de faire intervenir un traiteur. Commentaire supplémentaire post réunion : Le Comité directeur ayant voté POUR lors de la réunion du 29 Octobre 2021, et si les dispositions sanitaires le permettent, il faudra relancer l'animateur proposé par JJT.



SOCIÉTÉ NAUTIQUE

GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

6. Validation de l'élection des représentants à la Ligue et au CDV par le CD et non plus l'AG (validation)=> JLS

Afin de réduire la durée de l'AGO, Jean-Louis Saudrais a proposé de changer le mode de scrutin pour l'élection des représentants du club à l'AG de la Ligue et au CDV30-48. Il propose que les représentants soient élus par le comité directeur. Les statuts de la Ligue n'imposent pas l'élection des représentants lors d'une AGO de la structure affiliée.

Jean-Claude Monceaux a questionné néanmoins la pertinence juridique de dessaisir l'AG de ce scrutin. Il a questionné également les statuts du CDV30-48 sur la nature du collège électoral.

Le comité directeur valide à l'unanimité par principe la possibilité d'élire au CD les représentants à l'AG de la Ligue et au CDV30-48 sous réserve que les textes soient correctement vérifiés et le permettent.

Commentaire supplémentaire post réunion : au jour de la rédaction de ce compte-rendu, il apparaît à la lecture du règlement intérieur du CDV30-48 que l'élection des représentants doit se faire lors des AGO des organismes affiliés. De fait, il ne sera pas possible d'élire ces représentants lors d'une réunion du comité directeur et le scrutin aura bien lieu lors de l'AGO, et donc celui des représentants à la Ligue également.

7. Commission logistique : Procédure de validation des arbitres et bénévoles sur les épreuves (information) => GV/PL

Guy Valentin, le responsable de la nouvelle commission logistique a présenté son mode de fonctionnement. La nouvelle commission logistique a pour vocation de gérer le matériel et les personnes (arbitres et bénévoles) sur les activités nautiques.

Les responsabilités au sein de la nouvelle commission logistique sont listées ci-dessous :

- Coordination par **Guy Valentin**
- Gestion des moyens humains au duo **Guy Valentin** / Patrick Locheron
- Gestion du matériel au trio **Michel Chadelas** / Patrick Locheron / Marie Paule Kieffer

Le fonctionnement est formalisé avec transparence et rigueur au travers du tableau logistique de gestion des épreuves (Organisation régates 20xx.xls), et permet d'avoir une vision d'ensemble sur les épreuves organisée par le club.

Ce tableau logistique sera consultable par l'ensemble des adhérents sur l'espace adhérent Assoconnect, et ne pourra être édité que par le responsable de la commission logistique, Guy Valentin, ou son suppléant, Patrick Locheron.

Le tableau logistique de fonctionnement interne ne remplace pas le calendrier FFVoile et les arbitres devront se positionner personnellement sur les épreuves pour avis favorable ou non.

Une réunion du corps arbitral du club (Comité de course régional et national, arbitre club, jury régional et national, comité technique, commissaire aux résultats) est à prévoir très vite afin de discuter du positionnement des arbitres du club, mais aussi possible de l'extérieur, sur les épreuves du calendrier 2022 préalable à la saisie sur le calendrier FFVoile. Le tableau n'est pas figé, il évoluera tout au long de l'année en fonction des disponibilités de chacun.



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

Le travail de cette nouvelle commission logistique se fait bien évidemment étroitement avec les commissions sportives voile habitable et voile légère. Les organisateurs d'épreuve ont toujours la possibilité de recommander l'équipe arbitrale qu'ils souhaitent.

8. Commission logistique : validation de la liste des personnes habilitées à saisir et valider sur l'espace club du site FFVoile (validation) => JLW/GV/PL

Guy Valentin, responsable de la nouvelle commission logistique a demandé que soit mise à jour la liste des personnes habilitées à intervenir sur l'espace club du site de la FFVoile au nom du Club, ce qui n'a pas été fait depuis des années.

S'agissant d'un accès sensible, il propose de le limiter à :

Président :	Jean-Luc Wuhrlin
Secrétaire Général :	Nicolas Billiard
Secrétariat :	Corinne Darde <i>pour la mission de Gestion des Licences</i>
Créations des régates :	Jean-Louis Barlatier <i>pour la saisie du calendrier FFVoile</i>
Commission Logistique :	Guy Valentin et Patrick Locheron <i>pour la mission de donner un avis favorable ou non sur le positionnement des arbitres sur les régates</i>

Jean-Claude Monceaux et Jean-Louis Saudrais font remarquer pour des soucis de facilité à l'avenir et ne pas avoir à revoter lorsque les membres changeront, il faut habiliter des fonctions et non des personnes. Dominique Laplante remarque que le président, le secrétaire général et la secrétaire n'ont pas nécessairement besoin d'être réhabilité à cet accès, car c'est leur outil de travail, le secrétaire général et la secrétaire ont une délégation du président. Seul le responsable de la nouvelle commission logistique a besoin d'être habilité par le comité directeur car cette commission est nouvelle.

Les personnes habilitées à accéder de par leur fonction à l'espace club du site FFVoile sont :

- **Le Président**
- Par délégation du président : **Le Secrétaire Général**
- Par délégation du président : **La secrétaire** pour les aspects administratifs notamment les prises de licences
- Par délégation du président : **le responsable calendrier club** pour la saisie et la mise à jour du calendrier FFVoile des régates du club

Et suite à décision unanime moins une voix du Comité Directeur sont également habilités à accéder à l'espace club du site FFVoile sont :

- Par décision du comité directeur : **le responsable de la commission logistique et son suppléant** pour donner un avis favorable ou non sur le positionnement des arbitres sur les régates

Cette liste des fonctions habilitées à accéder à l'espace club du site FFVoile est susceptible d'évoluer à l'avenir en fonction des besoins du club.



SOCIETE NAUTIQUE

GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

9. Commission logistique : Habilitation à l’utilisation du matériel (Cantadoc, Diplomatico, Lomac) (validation)=> MC/PL

Les responsables du matériel de la nouvelle commission logistique, Michel Chadelas et Patrick Locheron, proposeront la liste des personnes habilitées à piloter les bateaux du club au prochain CD. Cette liste sera validée par la CD pour une durée de 1 an comme exigé dans les statuts du club. Un appel à bénévoles sera à faire pour compléter l’équipe des pilotes, et une formation sur les bateaux devrait permettre de valider les candidats.

La gestion du "petit matériel" embarqué est confiée à Marie-Paule Kieffer, un inventaire a été également présenté lors de cette réunion du comité directeur.

10. Commission Voile Habitable : Désignation des organisateurs de régates (information)=> DL

La plupart des organisateurs des régates 2021 ont été reconduits sur les régates 2022, le tableau a été partagé avec les membres de la commission voile habitable. D’autres organisateurs se sont proposés sur les nouvelles régates, des réponses sont encore en attente. Les informations seront portées au tableau logistique (Organisation régates 20xx.xls).

Il reste encore des organisateurs à trouver pour les Rondes, cela sera géré par la Commission Croisière et Rallye et son responsable Serge Mikoff. Les modalités d’organisation des Rondes sont en cours de travail avec Jean-Louis Saudrais pour des problèmes d’assurance et de réglementation. La nouvelle formule devrait être présentée à la prochaine réunion du comité directeur.

11. Commission Voile Habitable : Retour réunion avec YCGM sur organisation du Challenge 2022-2023 (information)=> DL/JLW

2 réunions ont eu lieu avec le YCGM sur le sujet de l’organisation du Challenge 2022-2023 débutant en septembre 2023 car YCGM avait annoncé et voté en comité directeur qu’ils quittaient l’organisation. De son côté la SNGRPC avait annoncé suite à l’enquête de la commission développement de faire plus de parcours côtiers sur les épreuves du Challenge pour attirer plus de régatiers.

La première réunion pour faire un état des lieux, le YCGM est néanmoins favorable à continuer à collaborer si on met en place une organisation convenant aux 2 clubs.

La seconde réunion portait plus sur les aspects pratiques d’organisation. L’idée est d’avoir 2 parcours sur chaque épreuve, un groupe côtier, et un groupe performance avec des parcours construits en priorité, et éventuellement des côtiers. Les 2 clubs apportant les moyens sur l’eau en suffisance pour assurer ce type d’organisation (2 bateaux par le club organisateur, et 1 bateau par l’autre club).

Pour l’instant rien n’est figé, mais la discussion continue d’ici Avril pour établir le calendrier et commencer l’écriture des AC et des IC.



SOCIÉTÉ NAUTIQUE

GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

12. Organisation Entraînement par la SNGRPC du 22/01/22 (information)=> NB/JLW/DL

Suite à la réunion avec le YCGM et la prise de contact avec le CNP, la SNGRPC rejoint le dispositif mis en place par ces 2 clubs pour l'organisation des entraînements du samedi après-midi d'avant régates. En guise de premier essai la SNGRPC organisera l'entraînement du 22 janvier 2022.

Pour l'entraînement du samedi 22 Janvier 2022, le comité directeur décide à l'unanimité d'appliquer la gratuité aux adhérents SNGRPC. Le tarif pour les adhérents des autres entraînements organisés par la SNGRPC sera discuté en fonction de l'utilisation ou non des excédents pour couvrir les coûts des entraînements.

Ces entraînements peuvent également être ouverts aux équipiers débutants du club. La licence FFVoile est exigée pour la participation aux entraînements.

13. Calendrier 2022/ préparation Calendrier 2023 (information) => NB

Le Calendrier 2022 a été corrigé une dernière fois depuis la dernière réunion du comité directeur suite à une erreur de date sur le Trophée organisé avec le CNP au Q4-2022 :

- Le Challenge de la Baie n°2 est remonté du 23/10 au 16/10 pour ne pas interférer avec le Grand Prix de Palavas!
- Le Championnat 30/16 n° remonte le 13/11
- Le Trophée de la Baie n°1 organisé par le CNP est bien positionné le 20/11
- Le Challenge de la Baie n°4 reviens le 4/12 (comme lors de la V6)

Les calendriers papier sont en cours d'impression et seront disponibles prochainement.

Le calendrier 2023 sera discuté dès le mois d'avril avec le CNP et le YCGM.

14. Liste des bons de Grutage 2022 (information) => NB

La liste des bons de grutage 2022 a reçu 54 demandes la part des adhérents répondants aux conditions d'éligibilité. La liste sera transmise très prochainement.

Les bateaux de travail du club (Cantadoc, Diplomatico, bateau comité MiniMax) bénéficient d'un régime spécifique en plus des 60 bons alloués au club par la Régie.

Commentaire supplémentaire post réunion : une liste de 55 bateaux a été envoyée le 10/01/2022 au service manutention.

15. Points divers

- Le club d'aviron du Grau du Roi a sollicité la SNGRPC au travers de la régie pour supporter avec du matériel sur 2 épreuves sur 2022. La commission logistique avisera de la disponibilité du matériel aux dates souhaitées. Il faudra évaluer pour la prestation demandée si le prêt de matériel ne pose pas de problème au niveau planning. Si la prestation est similaire à 2021 avec l'implantation de parcours, il faudra également faire attention aux contraintes en matière d'assurance RC.
- Un calendrier des réunions du Comité Directeur pour 2022 sera transmis aux membres du CD prochainement.



SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

- Une demande a été faite pour financer le permis bateau à certains bénévoles très actifs du club. Cela sera étudié par les responsables des commissions ad hoc.
- Le semi-rigide pour lequel nous avons candidaté auprès de la Ligue a été attribué à un autre club.

16. Prochain comité directeur

Le Vendredi 4 Février 2022 à 18h.

Fin de Réunion 19h57

Le 07/01/2022

Secrétaire Général

Nicolas BILLIARD